

## **VELO-ECOLE-TAND'AMIS**

Association Sans But Lucratif  
28 bis rue de l'Oise  
17000 La Rochelle  
N°W173001670

### **Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2022 à 10h**

**Présents** : AUBERT Philippe, BROUARD Jean Jacques, COULON Louis, DUFIT Jacques, GOBIN Camille, LABETOULLE Yvette, JEANNETON Robert, LE SAUX Philippe, MAZEAUD Emma, MOINARD Alain, RICHEBOEUF Bernard, TERNON Christine, VANDERCLAUSEN Lucie.

**Excusée** : OUTIN Virginie.

**Représentés** : LABETOULLE André, RACHMUEHL André.

**Invités** : LENORMAND Claude Cyclo Dompierrois

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance et représentés.

Après avoir constaté qu'il y avait 15 membres présents et représentés sur 32 adhérents convoqués ou inscrits le 17 février par courriel, les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut valablement se réunir, le secrétaire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du président de séance.
2. Approbation du PV de l'AG 2021
3. Rapport moral.
4. Rapport d'activité 2021.
5. Rapport financier 2021 et rapport de la commission de contrôle.
6. Budget prévisionnel 2022.
7. Fixation de la cotisation 2023.
8. Approbation des modification du règlement intérieur.
9. Election des membres de la Commission de Contrôle.
9. Election des membres de la Direction Collégiale.
10. Questions diverses.

Les discussions et échanges de vues commencent sur les points à l'ordre du jour et les différentes résolutions sont mises aux voix :

## **Election du Président de séance**

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de président de séance : Philippe AUBERT.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Désignation des scrutateurs**

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de scrutateurs : Robert JEANNETON et Alain MOINARD.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Election du secrétaire de séance**

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de secrétaire de séance : Bernard RICHEBOEUF.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

## **Approbation du procès-verbal de l'AG 2021**

Les membres de l'association ayant eu communication du procès-verbal de l'assemblée générale précédente et aucune remarque n'ayant été formulée, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Rapport moral**

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président de séance et approuve celui-ci.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Rapport d'activité**

L'Assemblée Générale prend acte des deux rapports d'activité vélo école et tand'amis fait par les co-présidents et décide d'approuver ceux-ci.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Rapport financier**

Après avoir entendu le rapport financier faisant apparaître un excédent de 13023 € et le rapport de la commission de contrôle, l'Assemblée Générale approuve ceux-ci et donne quitus aux membres de la Direction Collégiale pour la gestion de la trésorerie.

Une discussion s'est ouverte au sujet de la prise en charge à 100 % des licences FFCT et FFH par l'association et il est rappelé que cette gratuité implique la contrepartie de la participations des membres aux randonnées des tand'amis.

Également un débat s'est instauré quant à la situation financière qui présente un avoir substantiel et de l'opportunité d'engager des réflexions quant à l'usage de celle-ci.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Budget prévisionnel 2022**

Après avoir eu connaissance de la proposition de budget prévisionnel 2022, l'Assemblée Générale approuve celui-ci.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Fixation de la cotisation annuelle**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de maintenir la cotisation à 10€ pour 2023 pour les individuels, 15 € pour une famille.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Modification du règlement intérieur**

Après avoir entendu la lecture des modifications apportées au règlement intérieur décidées lors d'une réunion de la Direction Collégiale du 30 septembre 2021 et après quelques amendements complémentaires, l'assemblée générale décide d'approuver le règlement intérieur dans sa nouvelle rédaction qui figure en annexe.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

## **Quitus aux membres de la Direction Collégiale**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres de la Direction Collégiale pour toutes les actions de gestion accomplies durant l'année 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés**

## **Election des membres de l'Instance Dirigeante**

Lors de la réunion de la Direction Collégiale du 8 octobre 2021, Michel LARGEAU et Marie Hélène MARTIN ont décidé d'abandonner leur fonction de co-président et de ne plus faire partie de notre association.

L'assemblée les remercie pour leur dévouement au sein du groupe Tand'amis durant ces dernières années.

En date du 6 janvier 2022, Eric JOYAUX co-président depuis notre dernière assemblée générale nous a présenté sa démission ne se sentant pas suffisamment disponible pour assumer ses fonctions.

L'assemblée prend acte de ces trois décisions.

Ala suite des candidatures déposées préalablement et ce jour il a été procédé à l'élection pour cette prochaine année des membres de la la Direction Collégiale :

- Philippe AUBERT élu à 100 %
- Jean-Jacques BROUARD élu à 100 %
- Virginie OUTIN élue : 14 voix pour et 1 abstention
- Bernard RICHEBOEUF élu à 100 %
- Paco VERGARA élu à 100 %

**Cette résolution est adoptée**

## **Election des membres de la Commission de Contrôle**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler, en qualité de membres de la commission de contrôle : Emma MAZEAUD et Louis COULON.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **Information des conventions avec membre de la Direction Collégiale**

L'Assemblée Générale a été informée d'aucune convention avec un membre de l'instance dirigeante.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance aux environs de 12h30

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.